R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 50'000.00 pour le réaménagement du carrefour RC5-Conrardes

---

Résumé

Dans le cadre des réflexions engagées depuis 2014 pour élaborer un concept de mobilité visant à valoriser le cœur historique et la qualité de vie des habitants de Boudry, il s'avère que ce carrefour, situé dans le secteur de l'Ile, à l'intersection de la route cantonale n°5 (RC5) ou route du Vignoble et la route des Conrardes doit être redimensionné pour canaliser, sécuriser et fluidifier les flux de transit périphérique. Le présent rapport porte sur le financement d'une étude consacrée à son réaménagement. Cet investissement a été porté au budget des investissements 2018.

Rapport n° : CG-7900.100-2
Date : 29 mars 2018
Dicastère : Aménagement du territoire

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport porte sur le financement d'une étude consacrée au réaménagement du carrefour situé dans le secteur de l'Ile, à l'intersection de la route cantonale n°5 (ci-après nommée RC5) ou route du Vignoble et la route des Conrardes.

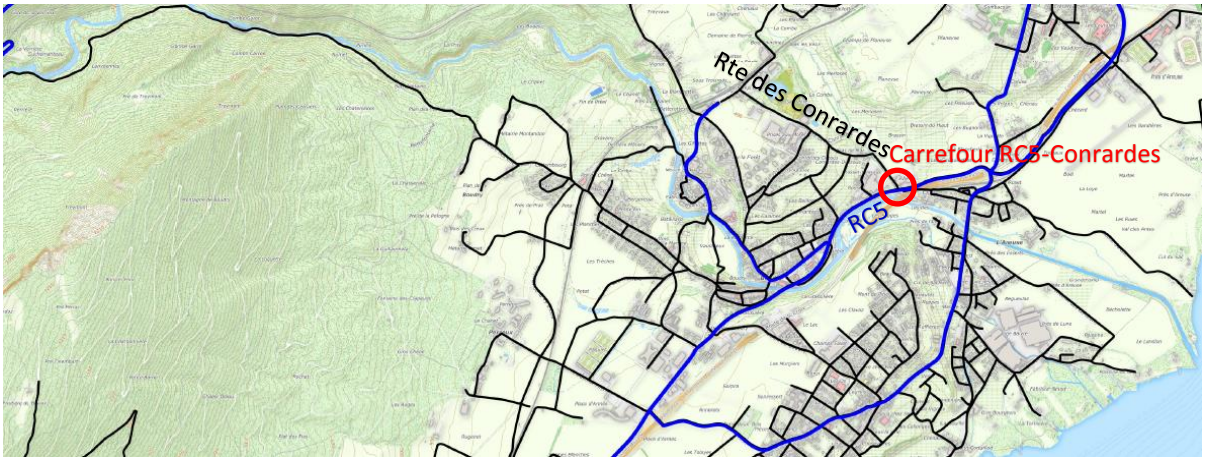

Figure 1: Réseau routier de Boudry et situation du carrefour (en bleu les routes cantonales)

Dans le cadre des réflexions engagées depuis 2014 pour élaborer un concept de mobilité visant à valoriser le cœur historique et la qualité de vie des habitants de Boudry, il s'avère que ce carrefour doit être redimensionné pour canaliser, sécuriser et fluidifier les flux de transit périphérique.

Cette étude permettrait de concevoir la variante optimale en terme de faisabilité, d'efficacité et de coûts en prévision d'une prochaine demande de crédit de construction.

CONTEXTE

Historique des études

En 2013, vous aviez accepté une demande de crédit portant sur une étude de trafic à l'échelle communale, qui s'est déroulée en 2014. Les objectifs de celle-ci étaient de définir les raisons et causes du transit à travers Boudry, mais aussi d'identifier les principales problématiques de circulation à résoudre. Par itération, différents compléments d'étude orientés selon les résultats obtenus ont été réalisés jusqu'à 2016.

Diagnostic global

Les conclusions du bureau d'ingénieurs en mobilité mandaté, Transitec SA, ont mis en évidence, **deux points principaux à améliorer** :

- Le trafic en transit par le bourg et le centre-ville, qui n'est pas modéré.
- Les problèmes de fluidité et de sécurité d'insertion sur la route cantonale RC5 en provenance de la route des Conrardes.

D'autres problématiques ont été répertoriées :
- Le manque d'aménagements pour les modes doux

- Les espaces majoritairement dédiés à la voiture dans le bourg ou au centre notamment
- La sous-utilisation de la route des Conrardes et du viaduc RC5
- Des vitesses mesurées trop élevées sur ce même viaduc ou sur les routes des Addoz et des Buchilles.

Projet de modération du centre et du bourg

Pour en revenir aux deux problématiques principales identifiées, soit le transit à travers le centre et les difficultés d'insertion au carrefour des Conrardes, voici la situation d'avancement des projets.

S'agissant du **transit à travers le bourg et le centre**, les mesures sont en cours.

En effet, ce printemps une zone de rencontre sera mise en œuvre sous forme de test d'une année sur la rue Louis-Favre. Parallèlement à cela et durant l'été, la zone 30 sera prolongée sur plus de 650 mètres entre le collège des Esserts et le collège de Vauvilliers.

Nous sommes convaincus que cette première mesure globale de modération de trafic devrait ralentir et calmer le transit.

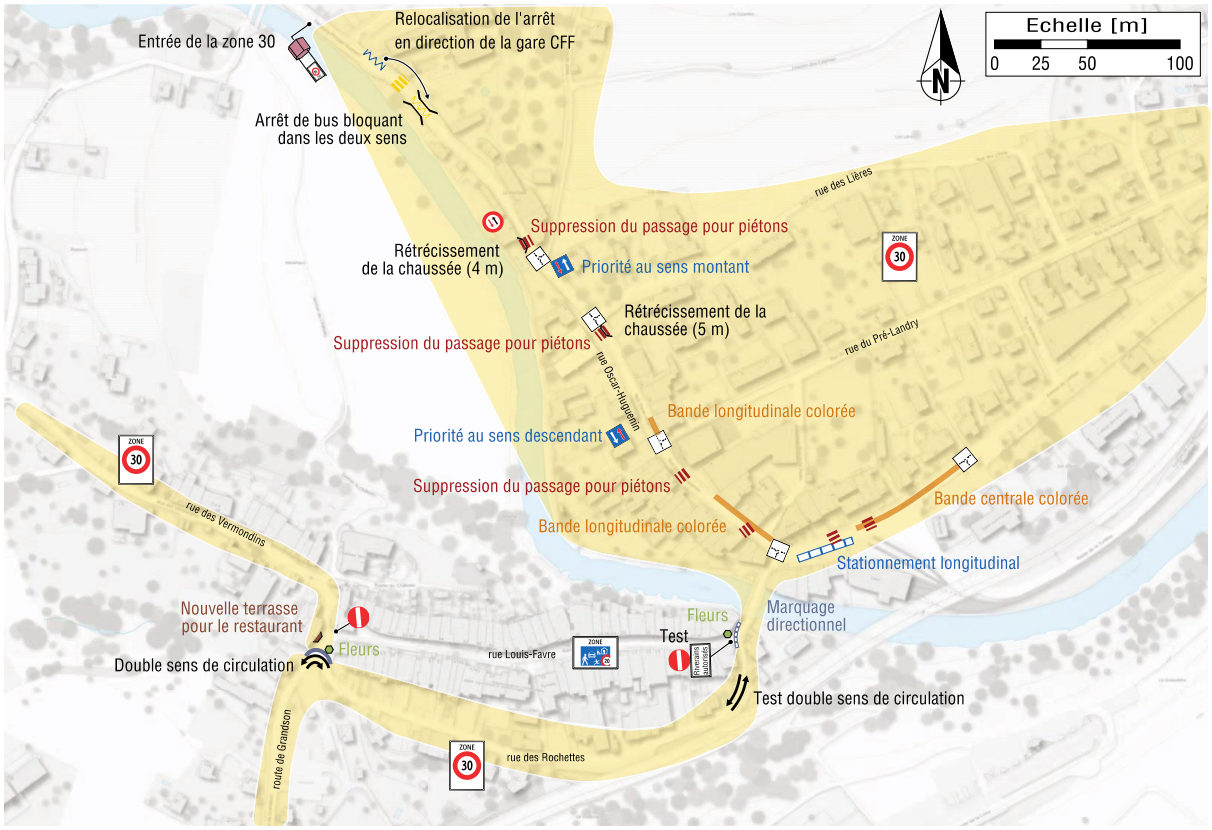

Figure 2: Mesures de modération en cours ou prévues à court terme (2018)

Projet d'amélioration du carrefour Conrardes-RC5

Pour obtenir un résultat satisfaisant, il s'agira toutefois de proposer rapidement une alternative crédible au trafic de transit qui va se détourner du centre-ville et rechercher un itinéraire plus favorable.

C'est ici qu'intervient la problématique d'insertion du flux entre la route des Conrardes et la RC5. Il s'avère que ce carrefour est déjà saturé aux heures de pointe du matin et du soir. Durant ces périodes, le mouvement sortant de la route des Conrardes est fortement pénalisé par l'exploitation actuelle du carrefour et provoque une file d'attente. Cette configuration est accidentogène, les usagers réduisant leur marge de sécurité pour s'insérer dans le flux principal. Ceci pourrait décourager les usagers en les renvoyant partiellement dans le centre-ville, contrariant ainsi l'effet du projet de modération du centre.

Quelques chiffres :

- *Capacité utilisée* ***> 100%***
- *Env.* ***1200 véhicules*** *en heure de pointe du soir*
- ***10%*** *du trafic journalier se concentre entre 17h et 18h.*
- ***+130%*** *de trafic sur Conrardes à l'horizon 2025*

En améliorant la sécurité d'insertion et la fluidité du carrefour, l'axe de la route des Conrardes remplira pleinement le rôle pour lequel il est conçu, c'est-à-dire collecter le transit entre le haut du canton et l'axe autoroutier de la N5, mais aussi accueillir le trafic actuel et futur généré par le plateau de la Gare voué à un important potentiel de développement bénéfique pour Boudry.

Le dynamisme du secteur de la gare se fait déjà ressentir, preuve en est, l'implantation cette fin d'année des sociétés Vuilliomenet électricité SA avec ses 85 emplois et Someco SA, entreprise horlogère nous amenant près d'une centaine d'emplois. Le secteur très bien desservi en transports publics (bus, trains) devra malgré tout permettre l'écoulement du trafic individuel motorisé supplémentaire.

DESCRIPTION DE L'ETUDE

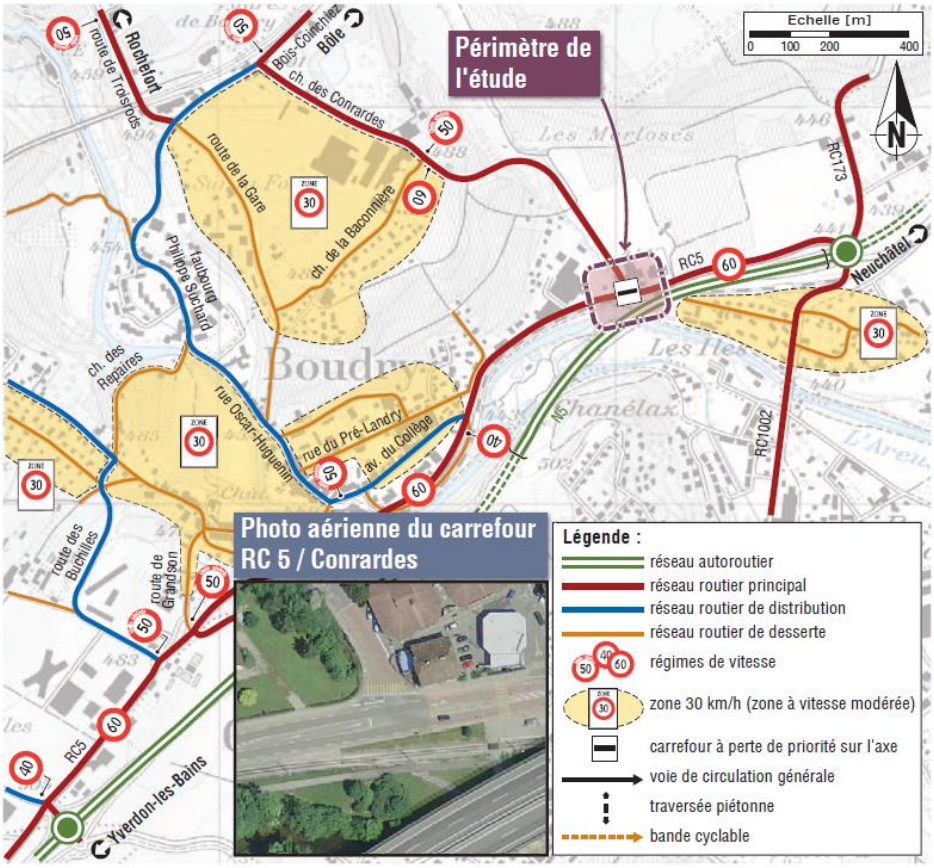

Figure 3: Situation et environnement du projet

Le carrefour RC5-Conrardes constitue l'intersection stratégique à assainir afin de mettre en place un concept de circulation visant à :

- Délester le centre-ville de Boudry du trafic de transit
- Valoriser le potentiel peu exploité de la RC5 ainsi que de la route des Conrardes
- Assurer la sécurité des modes doux dans le centre ainsi qu'en accès à la gare CFF
- Favoriser l'utilisation des transports publics
- Retrouver une forme de convivialité dans le bourg et le centre

Un développement de l'étude de trafic a permis d'exposer succinctement les variantes envisageables pour résoudre la problématique d'insertion. La bonne faisabilité de deux variantes distinctes se distingue :

- Le carrefour à feux
- Le giratoire compact

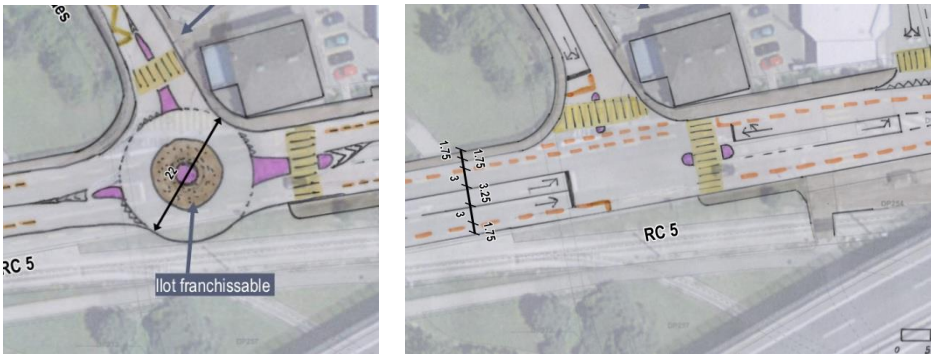

Figure 4: Schémas des variantes à étudier

La présente demande de crédit d'étude a, d'une part, pour objectif de développer les variantes en détail afin de choisir la plus appropriée et, d'autre part, d'analyser avec soin l'aspect financier en terme de réalisation et de coûts d'exploitation. Ensuite, un dimensionnement et une régulation en fonction des charges de trafic, devront être établis.

L'étude comprendra aussi, un relevé topographique de terrain, des documents de demande d'autorisation, l'élaboration des dossiers de plans de projet après coordination avec tous les acteurs (voisins directs, services cantonaux, propriétaires des conduites sous-terraines, TransN, etc).

Pour finir, un appel d'offre sera organisé afin d'obtenir les prix du marché et donc un budget précis pour la variante retenue.

Voici en détail les différentes étapes du projet et les acteurs correspondants :

Phases de projet	Intervenant(s)
Définition des besoins et cahier des charges	Services techniques
Etude détaillée de variantes	Ingénieur Trafic/bureau d'ingénieurs
Avant-projet et projet de l'ouvrage	Bureau d'ingénieur, géomètre
Procédure de demande d'autorisation	Services techniques/géomètre/bureau d'ingénieurs
Appels d'offres, comparaison	Services techniques/bureau d'ingénieurs
Coordination générale, gestion communications	Services techniques

Détail du budget de l'étude

La répartition des coûts a été planifiée de la façon suivante :

Intervenants	Estimation des heures de travail Selon SIA 103 et offres	Honoraires yc frais
Bureau d'ingénieur	240	CHF 32'000.00
Ingénieur trafic	40	CHF 5'000.00
Géomètre	50	CHF 7'000.00
Services techniques, divers	50	CHF 5'000.00
Total	**380**	**CHF 50'000.00**

Y compris divers et imprévus

Planning intentionnel

L'étude pourrait se dérouler entre 2018 et 2019.

ASPECTS FINANCIERS

Ce crédit d'étude (qui est un crédit d'engagement au sens des articles 37 et 38 LFinEC) a été porté au budget des investissements 2018. Il n'apporte par conséquent pas de commentaires particuliers. A noter toutefois qu'il avait déjà figuré au budget des investissements 2017 sans toutefois pouvoir être présenté à votre autorité lors de cet exercice.

CONCLUSION

Les projets de modération de trafic dans le centre de Boudry vont bon train, comme l'extension des zones 30 ou la mise en place à l'essai d'une zone de rencontre dans le bourg. Toutefois, sans créer d'itinéraire attractif d'évitement pour le transit, cette modération ne développera pas son plein potentiel.

De plus, nous devons anticiper et répondre au développement du plateau de la gare mais aussi prévoir l'augmentation naturelle du transit traversant Boudry entre le haut du canton et les jonctions autoroutières.

Par ailleurs, l'axe permettant de créer le contournement du centre est limité par un carrefour, à l'heure actuelle saturé et accidentogène.

C'est pourquoi, nous devons nous donner les moyens d'établir un projet de réaménagement de qualité du carrefour entre la route des Conrardes et la RC5. Ceci permettra la mise en place d'une stratégie de mobilité visant à réduire le trafic de transit tout en favorisant le développement des modes de transport doux, valorisant notre Bourg et améliorant finalement la qualité de vie des habitants.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2018,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier : Un crédit d'étude de CHF 50'000.00 pour le réaménagement du carrefour RC5-Conrardes est mis à disposition du Conseil communal.

Article 2 : La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20180403 et amortie au taux de 20 %l'an.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 29 mars 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le secrétaire
Daniel Schürch	*Jean-Michel Buschini*